



À VOS CÔTÉS, PRO ET PRIVÉ

Communiqué de presse

Service de presse :
Olivier De Backer
Tél. : +32 2 509 04 06
Olivier.debacker@federale.be

Fédérale Assurance augmente le taux d'intérêt garanti de ses solutions d'assurances vie

Bruxelles, le 30 septembre 2026 – À partir du 1er octobre 2026, Fédérale Assurance augmentera le taux d'intérêt de ses solutions d'épargne et investissement Vita Invest.2 (branche 21), Nova Deposit, Nova Invest 3Y, Nova Invest et Nova Invest VIP (branche 26).

Nouveau taux d'intérêt à partir du 01/10/2026

À partir du 1er octobre 2026 les taux d'intérêt bruts garantis suivants seront appliqués sur les nouveaux versements de primes :

Produit	Nouveau taux d'intérêt à partir du 01.10.2026	Ancien taux d'intérêt
Vita Invest.2	3,40%*	3,00%
Nova Invest (VIP)	3,40%*	3,10%
Nova Invest 3Y	3,10%*	2,90%
Nova Deposit	1,00%* (base) + 1,50%* (fidélité)	0,85% (base) + 1,15% (fidélité)

Filip Torfs, Director Client Solutions Life chez Fédérale Assurance : « Le marché évolue, et nous évoluons avec lui. Avec cette hausse du taux d'intérêt garanti (à 3,40 %), nous envoyons un signal fort au marché de la branche 21 : nous retrouvons un niveau de rendement que nous n'avions plus connu depuis plusieurs années.

La branche 21 redevient ainsi une alternative aux comptes à terme et aux bons de caisse à prendre sérieusement en considération, du fait de la combinaison d'un taux d'intérêt garanti attractif et des caractéristiques fiscales propres aux produits d'assurances vie.

Cette décision de révision à la hausse confirme l'engagement de Fédérale Assurance à adapter en permanence ses produits à la réalité économique, tout en veillant à répondre dans la durée aux attentes de ses clients. »

Les solutions concernées par la hausse du taux d'intérêt garanti

Vita Invest.2 est une assurance épargne de la **branche 21** pour les épargnants qui recherchent une protection de leur capital et la sécurité à **long terme** (minimum 8 ans). Le taux d'intérêt garanti (jusqu'au 31/12 de la 8^e année), peut éventuellement être complété par une **participation bénéficiaire (ristourne vie)** annuelle**.

Nova Deposit est une opération de capitalisation de la **branche 26** pour les épargnants et entreprises qui veulent souscrire une solution sûre et flexible, et avoir **accès à leur épargne à tout moment**, sans frais. Le rendement garanti (jusqu'au 31/12 de l'année en cours) se compose d'un **taux de base** et d'un **taux de fidélité**.

Nova Invest 3Y est une opération de capitalisation de la **branche 26** destinée aux épargnants et entreprises qui recherchent la sécurité et peuvent immobiliser leur argent temporairement (**3 ans**). Le taux d'intérêt garanti pendant 3 ans peut éventuellement être complété par une **participation bénéficiaire (ristourne vie)** annuelle**.

Nova Invest (VIP) est une opération de capitalisation de la **branche 26** pour les entreprises qui recherchent une solution pour faire fructifier leur capital d'exploitation à **long terme**, en toute sécurité. Le taux d'intérêt garanti peut éventuellement être complété par une **participation bénéficiaire (ristourne vie)** annuelle**.

Vita Invest.2, Nova Deposit, Nova Invest 3Y et Nova Invest (VIP) sont également soumis à des coûts, des risques ainsi qu'à un régime fiscal. Il convient de toujours lire le Document d'Informations clés ou la Fiche produit et les Conditions générales avant de souscrire un contrat.

À propos de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance est un assureur mutualiste fondé en 1911 par un groupe d'entrepreneurs de la construction. Aujourd'hui encore, le secteur de la construction en Belgique reste l'un de ses principaux groupes cibles.

Avec une part de marché totale de 1,7 % en assurances vie et non-vie (2025)***, et un total de bilan consolidé de 4,2 milliards € (2025), Fédérale Assurance figure parmi le top 15 des assureurs en Belgique. Fédérale Assurance emploie au total 715,05 équivalents temps plein (ETP).

Plus d'info sur www.federale.be.

* Les rendements passés ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

** Les règles relatives à l'attribution des ristournes vie ajoutées aux contrats sont fixées dans les statuts de Fédérale Assurance. Les ristournes vie évoluent au fil du temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurance, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux engagements de la société. Les rendements passés ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Les statuts peuvent être consultés sur www.federale.be.

*** Source : Assuralia